

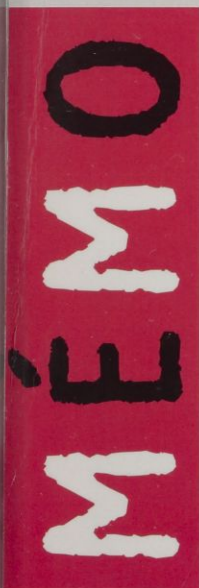
L 3.11

M5

2280

Daniel Labaronne

Aborder la comptabilité nationale



40

SEUIL

DL -5FEV.97 04464

0223 06334

37
65

Aborder la comptabilité nationale

Daniel Labaronne

Maître de conférences
à l'université Montesquieu Bordeaux-IV

MÉMO

1999-70309

Seuil

D2

MÉMO

COLLECTION DIRIGÉE PAR JACQUES GÉNÉREUX ET EDMOND BLANC

EXTRAIT DU CATALOGUE

ÉCONOMIE

1. *Chronologie de l'économie mondiale.* Frédéric Teulon
2. *Chronologie de l'économie française.* Frédéric Teulon
3. *L'Économie française depuis 1945.* Frédéric Teulon
4. *Le Système monétaire international.* Frédéric Teulon
5. *Le Commerce international.* Frédéric Teulon
6. *Les Politiques économiques.* Jacques Généreux
37. *La Monnaie et la Politique monétaire.* Jean-Pierre Faugère
38. *Le Chômage et les Politiques de l'emploi.* Frédéric Teulon
39. *Le Rôle de l'État dans l'économie.* Frédéric Teulon
40. *Aborder la comptabilité nationale.* Daniel Labaronne
41. *Économie monétaire.* Paul-Jacques Lehmann
42. *Inflation et Désinflation (faits, théories, politiques).* Gilles Jacoud
43. *Croissance, Fluctuations et Crises (dans les économies industrielles de 1945 à nos jours).* Marc Nouschi
44. *Problèmes du développement économique.* Philippe Norel

DROIT-SCIENCES POLITIQUES

33. *Aborder les études de droit.* Jean-Emmanuel Ray
34. *Aborder la science politique.* Michel Hastings
35. *Les Organisations internationales.* Philippe Moreau Defarges
36. *Les Grands Courants de la philosophie politique.* Michel Terestchenko
45. *Les Épreuves de droit (dissertation, exposé, cas pratique, commentaire d'arrêt).* Jean-Emmanuel Ray

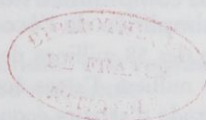
ISBN 2-02-030298-5

© Éditions du Seuil, janvier 1997

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE	4
2. LE CIRCUIT ÉCONOMIQUE ET LA MESURE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE FRANÇAISE	12
3. LES DIFFÉRENTS SECTEURS INSTITUTIONNELS . . .	25
4. LES OPÉRATIONS SUR BIENS ET SERVICES	35
5. LES OPÉRATIONS DE RÉPARTITION . . . :	43
6. LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES	48
7. LES COMPTES DES SECTEURS INSTITUTIONNELS . .	51
8. LE TABLEAU ENTRÉES-SORTIES (TES)	60
9. LE TABLEAU ÉCONOMIQUE D'ENSEMBLE (TEE) ET LE TABLEAU DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES (TOF)	73
10. LA MESURE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	81
CONSEILS DE LECTURE	91



PRÉSENTATION DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE

La comptabilité nationale répond aux besoins d'informations sur la situation économique d'un pays. S'initier à la comptabilité nationale, c'est se donner les moyens d'améliorer sa connaissance et sa compréhension des informations économiques véhiculées par les médias.

Dans ce manuel, la comptabilité nationale fait l'objet d'une présentation à la fois théorique (concepts et définitions), pratique (logique de représentation et de quantification de l'économie nationale) et empirique (elle est appliquée au cas de l'économie française pour l'année 1995).

Dans ce chapitre introductif, nous définissons la comptabilité nationale (A), puis nous rappelons les grandes étapes historiques qui ont jalonné son évolution (B), enfin nous précisons les principales utilisations de la comptabilité nationale (C), ce qui nous permet de présenter le plan de cet ouvrage (D).

A. DÉFINITION

Les comptables nationaux définissent la comptabilité nationale comme une « représentation simplifiée et chiffrée du fonctionnement d'un ensemble économique pendant une période déterminée ».

Plus précisément, la comptabilité nationale apparaît comme « une technique statistique qui cherche à donner de l'économie nationale une représentation chiffrée complète mais suffisamment simplifiée pour qu'on puisse y discerner facilement les principaux aspects de la vie économique nationale, en reconnaître les mécanismes essentiels, tenter enfin d'en prévoir l'évolution ».

Cette définition appelle trois observations.

a. La comptabilité nationale : une représentation simplifiée de l'économie nationale

En France, les 58 millions de Français accomplissent chaque année des milliers d'actes économiques qui vont concerner une multitude d'acteurs économiques (ménages, entreprises, banques, etc.).

Pour donner une représentation simplifiée de l'économie, les comptables nationaux considèrent l'univers économique comme une « **maquette** » et s'efforcent de distinguer les princi-

paux acteurs économiques autour desquels s'organisent l'activité économique et les relations économiques qui s'établissent entre eux.

Concernant les acteurs, les comptables nationaux, pour simplifier, les regroupent en **sept grandes catégories** selon la fonction économique principale qu'ils accomplissent : ce sont les entreprises, les ménages, les institutions financières, les entreprises d'assurance, les administrations publiques et privées et le reste du monde.

Les innombrables actes économiques accomplis chaque année par ces acteurs sont eux aussi agrégés en un petit nombre d'opérations économiques présentant une certaine homogénéité. **On distingue trois catégories d'opérations** : les opérations sur biens et services, les opérations de répartition du revenu, les opérations financières.

Les opérations qui s'établissent entre les différents acteurs économiques sont décrites dans **un circuit économique qui est un schéma simplifié du mode de fonctionnement de l'économie.**

b. La comptabilité nationale : une représentation chiffrée de l'économie nationale

Les opérations économiques des différents acteurs sont quantifiées dans un système de comptes articulés. La quantification est essentielle pour comprendre les résultats de l'activité économique et en prévoir l'évolution.

Les éléments mesurables sur lesquels porte la comptabilité nationale sont les flux et les stocks. Un flux est une grandeur économique qui apparaît au cours d'une année. Un flux a donc une dimension temporelle, il s'écoule sur une période déterminée. Un stock est une grandeur économique possédée à un moment donné par un acteur économique. Un stock n'a pas de dimension temporelle, il est daté.

Les flux et les stocks sont exprimés sous une forme monétaire, la monnaie étant la commune mesure de tous les biens économiques.

c. La comptabilité nationale : une représentation de la vie économique nationale

La comptabilité nationale retient le critère de la résidence pour délimiter l'économie nationale. Celle-ci est entendue comme l'ensemble des unités résidentes, c'est-à-dire des unités qui ont un centre d'intérêt sur le territoire économique du pays.

La distinction entre résidents et non-résidents est essentielle, en particulier pour délimiter ce qui relève de la production nationale ou du commerce extérieur.

B. ÉVOLUTION DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE

Si la comptabilité nationale est une technique récente – au sens strict, elle ne date que de la Seconde Guerre mondiale –, elle s'inscrit dans une tradition ancienne.

a. Une tradition ancienne

Cette tradition remonte aux mercantilistes qui s'étaient attachés à quantifier l'activité économique (Bodin, Petty, King). Les travaux des **néo-mercantilistes** (Vauban, Boisguilbert) et les avancées décisives des **physiocrates** (Quesnay, Lavoisier) vont contribuer à faire progresser la connaissance du fonctionnement de l'économie. **Le XIX^e siècle est marqué**, dans le domaine de la comptabilité nationale, **par une « traversée du désert »**. Celle-ci s'explique par le développement du libéralisme économique, associé à l'école classique, et par celui de la micro-économie, liée à l'école néo-classique. Au sein de chacune de ces écoles, les préoccupations comptables et l'information macro-économique sont reléguées au second plan. **La révolution de 1917 en URSS, l'intervention croissante de l'État dans la vie économique, à la suite de la grande crise de 1929 qui touche les pays occidentaux, l'influence de la pensée keynésienne**, sont à l'origine d'une réhabilitation de la démarche macro-économique et concourent à la naissance de la comptabilité nationale, au sens moderne du terme.

Trois grands systèmes vont alors voir le jour : le système soviétique des balances, le système anglo-saxon et le système français. Ces systèmes, après la Seconde Guerre mondiale, vont tendre vers une uniformisation, notamment sous l'impulsion de l'ONU. Aujourd'hui, il n'existe qu'un seul système international de présentation des comptes nationaux universellement admis, même si l'on trouve des adaptations nationales mineures.

b. Le nouveau système des comptes nationaux

Les années 90 sont marquées par un vaste mouvement d'harmonisation, à l'échelon mondial, des systèmes statistiques économiques.

- Ce mouvement débute avec l'adoption, en 1990, de la nouvelle nomenclature d'activités et de produits, dénommée **Classification internationale type par industrie, troisième révision** (CITI, Rev. 3). Cette nomenclature permet de classer, de la même façon dans les statistiques nationales, les activités de production en fonction des produits qu'elles réalisent. Par exemple, l'activité manufacturière comprend, entre autres, la fabrication de textile, celle-ci porte sur les produits fils et tissus, les fils se décomposent en fils naturels et synthétiques.

- L'effort d'harmonisation se poursuit avec l'adoption, en 1992, de la nouvelle présentation de la **balance des paiements** dans le cadre de la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements* du Fonds monétaire international (FMI).

- En 1993, c'est le nouveau **Système de comptabilité nationale des Nations unies** (SCN, 93) qui est adopté.

La révision de ces différents systèmes statistiques s'est faite de façon concertée et intégrée. Ainsi, le SCN, 93 tient compte de la nouvelle CITI et des dernières normes de l'ultime manuel du FMI.

Ces nouveaux systèmes statistiques tendent à l'universalisme puisque les pays de l'Est ont abandonné leur propre système de comptabilité nationale et ont adopté le modèle mondial. Les pays de l'Union européenne ont approuvé, en 1995, une nouvelle version du Système européen de comptes (SEC, 95). Celle-ci s'aligne sur les nouvelles normes mondiales. Le SEC, 95 s'impose aux États membres de l'Union car il a le statut d'un règlement européen. Ainsi, chaque État doit fournir des statistiques harmonisées avec celles du SEC, 95.

La France va se doter, en 1998, d'un nouveau système de comptes nationaux. Celui-ci sera conforme aux normes mondiales et européennes. Toutefois, il conservera certaines spécificités propres à la situation française. **Ce nouveau système aura pour base de calcul l'année 1990** – l'ancienne base du **Système élargi des comptes nationaux (SECN) français** était l'année 1980. Aussi, quand nous parlerons de la future comptabilité nationale française, qui se mettra en place à partir de 1998 (elle portera sur les comptes de 1997), nous utiliserons l'expression « base 90 des comptes nationaux ». La dénomination de la comptabilité actuelle sera : « SECN, base 80 ».

RÉALISATION : ATELIER GRAPHIQUE DES ÉDITIONS DE SEPTEMBRE À PARIS
IMPRESSION : AUBIN IMPRIMEUR À POITIERS
DÉPÔT LÉGAL JANVIER 1997. N° 30298 (L52720)



Daniel Labaronne

Maître de conférences en sciences économiques à l'université de Bordeaux-IV. Enseigne l'économie générale en première et deuxième année dans le département gestion des entreprises et des administrations de l'IUT de Bordeaux. Professeur associé en économie internationale, dans le département économie et finances internationales, Groupe école supérieure de commerce de Bordeaux. Chargé de conférences à l'Académie d'études économiques de Bucarest.

Sommaire de l'ouvrage

Chap. 1 Présentation de la comptabilité nationale

Chap. 2 Le circuit économique et la mesure de l'activité économique française

Chap. 3 Les différents secteurs institutionnels

Chap. 4 Les opérations sur biens et services

Chap. 5 Les opérations de répartition

Chap. 6 Les opérations financières

Chap. 7 Les comptes des secteurs institutionnels

Chap. 8 Le tableau entrées-sorties (TES)

Chap. 9 Le tableau économique d'ensemble (TEE) et le tableau des opérations financières (TOF)

Chap. 10 La mesure de l'activité économique



9 782020 302982

MÉMO

SEUIL 27, rue Jacob, 75006 Paris
ISBN 2-02-030298-5 / Imp. en France 1.97

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7502 04106950 3

3